

Recueil de bonnes pratiques pour la prévention et la résolution des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs en Afrique de l'Ouest et du Centre

Décembre 2023



Avant-Propos

Les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs en Afrique de l'Ouest et du Centre continuent de s'intensifier en raison de la dégradation de la sécurité et des effets du changement climatique, qui poussent les éleveurs plus au sud, de la multiplication des routes migratoires, notamment transnationales, de l'extension des zones cultivées et de l'augmentation des troupeaux de bétail, qui ont accentué la concurrence pour les ressources naturelles. Les conflits sont fortement liés à l'utilisation et au contrôle des ressources naturelles, faisant de la transhumance une « question de sécurité économique régionale ». Or, la transhumance représente une activité socio-économique importante en Afrique de l'Ouest et du Centre ; une régulation des mouvements est donc essentielle pour prévenir et gérer durablement ces conflits. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), qui ont pour mission de renforcer le rôle de l'ONU en matière de promotion de la paix et de la sécurité dans ces deux sous-régions, soutiennent l'implication active des acteurs clés, notamment en collaborant avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans leurs efforts en faveur d'une paix durable.

Le faible degré de mobilisation politique au plus haut niveau dans les deux sous-régions a toutefois freiné l'avancement des cadres régionaux. Si, en

Afrique de l'Ouest, les bases d'une coopération régionale en la matière ont été posées au sein de la CEDEAO, en Afrique centrale, les États membres de la CEEAC ont été réticents à adopter et à ratifier le Protocole régional sur la transhumance.

Bien que la transhumance transfrontalière demeure un facteur d'intégration régionale, elle peut également constituer une source d'instabilité liée aux conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Chaque pays dispose d'un cadre juridique en la matière, qui n'est pas forcément conforme au règlement communautaire. Cette non-conformité des lois nationales ne favorise pas le règlement des conflits transfrontaliers liés à la transhumance. Pour une transhumance transfrontalière pacifique et durable, il est urgent de mettre à jour ou d'harmoniser un cadre juridique régional.

Le présent recueil de bonnes pratiques vise à promouvoir les initiatives existantes pour prévenir et gérer durablement les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, tout en mettant en lumière les aspirations et les propositions émanant des acteurs locaux et nationaux au sein des régions d'Afrique de l'Ouest et du Centre. En outre, pour que ces initiatives puissent inspirer et susciter une action, voire un engagement politique des États dans les deux sous-régions, il est proposé de créer une communauté de pratique active qui permettrait de partager les expériences et les bonnes pratiques entre différents acteurs.

Sommaire

Avant-Propos	i
Sommaire	ii
Remerciements	iv
Liste des Sigles et Abréviations	v
<hr/>	
Introduction	1
I. Définition de quelques concepts clés	2
II. Instruments communautaires relatifs à la transhumance transfrontalière	3
<hr/>	
Cas de Bonnes Pratiques pour Gérer et Prévenir les Conflits entre les Agriculteurs et les Éleveurs	7
Bonne Pratique 1 : <i>Delimitation de Couloirs de Transhumance : Cas du Tchad</i>	7
1.1 Description de la Pratique	7
1.2 Point d'Attention	8
Bonne Pratique 2 : <i>Mécanismes Provinciaux de Prévention et de Résolution des Conflits entre Agriculteurs et Éleveurs en République Centrafricaine et en République Démocratique du Congo</i>	10
2.1 Description de la Pratique	10
2.2 Point d'Attention	11
Bonne Pratique 3 : <i>Réseaux Agropastoraux de Dirigeants Communautaires : Cas de la RCA, du Cameroun et de la RDC</i>	12
3.1 Description de la Pratique	12
3.2 Point d'Attention	13
Bonne Pratique 4 : <i>Pâturages Communautaires : Cas du Tchad et du Cameroun</i>	14
4.1 Description de la Pratique	14
4.2 Point d'Attention	15
Bonne Pratique 5 : <i>Conventions Locales et Accords de Gestion en RCA et en RDC</i>	16
5.1 Description de la Pratique	16
5.2 Point d'Attention	16
Bonne Pratique 6 : <i>Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires au Burkina Faso</i>	17
6.1 Description de la Pratique	17
6.2 Point d'Attention	18
Bonne Pratique 7 : <i>Campagnes de Sensibilisation en RCA</i>	19
7.1 Description de la Pratique	19
7.2 Point d'Attention	20
Bonne Pratique 8 : <i>Règlement à l'Amiable, Médiation et Compromis en Soutien à la Justice Transitionnelle</i>	21
8.1 Description de la Pratique	21
8.2 Point d'Attention	22

Bonne Pratique 9 : Construction d'Infrastructures Pastorales au Cameroun et au Tchad	23
9.1 Description de la Pratique	23
9.2 Point d'Attention	24
Bonne Pratique 10 : Système d'Information Pastoral au Sahel (Burkina Faso, Togo, Mali, Niger)	25
10.1 Description de la Pratique	25
10.2 Point d'Attention	25
<hr/>	
Conclusion et Recommandations	26
Références	27
Annexes	29
1. Questionnaire de Collecte de Données sur les Bonnes Pratiques	29
2. Tableau Panoramique des Mécanismes et Pratiques liés à la Gestion des Conflits	30
3. Synthèse sur la Communauté de Pratique	36
4. Tableau Récapitulatif des Propositions de Rôles, Outils/Technologies et Activités à Mener dans la Communauté de Pratique	38
<hr/>	
Crédits Photos	40

Remerciements

Ce recueil a été réalisé avec le soutien technique et financier du Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale (UNOCA), du Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel (UNOWAS) et du Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel (OSCDS) dans le cadre de la mise en œuvre du projet conjoint sur les dynamiques des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs en Afrique de l’Ouest et du Centre, pour une gouvernance locale, nationale et régionale renforcée. Nos remerciements s’adressent prioritairement à Mabaye Dia, Galine Yanon, Dominique Kabeya, Aissata Athié, Lara Gruben et Maha Skah pour leur accompagnement et leur leadership assurés.

Nous sommes particulièrement reconnaissant pour les précieuses contributions reçues des participants, acteurs des services centraux et décentralisés des administrations locales, organisations non gouvernementales (ONG), organisations de la société civile (OSC) et organisations communautaires. Il s’agit de :

- Ousman Shehou, Augustin Koulas, Paterne Espérance Mbouzo-Faga et Patrick Ningata-Djita (République centrafricaine) ;
- Amné Ali Abakar et Aissatou Oumarou Ibrahim, et Messieurs Zakaria Marouf Barka et Mahamadia Ahmat Khatir (République du Tchad) ;
- Fadimatou Iyawa Ousmanou, Ramatu Abdu, Valerie Achid, Ngumnesah Ndefru, et Sali Django, Bobbo Bakary, Kuh Emmanuel, Samuel Nguiffo, Atangana Ntsama Simon Pierre, Adamou Amadou et Kilian Asongwe, République du Cameroun) ;
- Adeline Nsimire et Françoise Sungufue, et Messieurs Dany Habyara Nzabanita, Alphonse Muhire et Adolphe Agenonga (République démocratique du Congo) ;
- Korotimi Kabore Ouangre et Rapoôgwendé Aïcha Olga Compaore, et Messieurs Ahmad Nassourou Cisse, Cheick Ibrahima Ouattara et Diallo Boubacar (République du Burkina Faso) ;
- Fifamin Emilienne Aza-Segla, le Général Nazaire Hounnonkpe et Messieurs Mama Sambo Adamou et Tamou Sarako Bio (République du Bénin) ;
- Ousman Touray et Almami Dampha (République de Gambie).

Puissent-ils trouver ici l’expression de notre gratitude. Nos remerciements s’adressent également à Siméon Abe Eyebe, qui a travaillé comme consultant dans la compilation des bonnes pratiques, l’élaboration du recueil et la mise en place d’une communauté de pratique.

Liste des Sigles et Abréviations

AfDB	Banque africaine de développement	RDC	République démocratique du Congo
CEEAC	Communauté économique des États d’Afrique centrale	SIG	Système d’information géographique
CEDEAO	Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest	SISPA	Système d’information sur le pastoralisme au Sahel
CILSS	Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel	TT	Transhumance transfrontalière
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	TTT	Transhumance Tracking Tool
CSE	Comité social et économique	UNOCA	Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale
DTM	Matrice de suivi des déplacements	UNOWAS	Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel
FAO	Organisation pour l’alimentation et l’agriculture		
ISRA	Institut sénégalais de recherches agricoles		
OFAC	Observatoire des forêts d’Afrique centrale		
OIM	Organisation internationale pour les migrations		
ONG	Organisation non gouvernementale		
OSC	Organisation de la société civile		
OSCDS	Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel		
RCA	République centrafricaine		

Introduction

L'élevage pastoral est au cœur de l'économie des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ce sous-secteur de l'élevage apporte ainsi une contribution assez importante à l'économie des pays de ces deux sous-régions. Le pastoralisme constitue le principal mode de production animale, assorti d'une transhumance transfrontalière et des flux commerciaux de ruminants. En général, le pastoralisme contribue à hauteur de 10 % à 44 % au PIB des pays africains. La contribution de l'élevage au PIB est estimée à 27 % au Tchad, à 13 % au Cameroun et à 9 % en RCA (ADB, 2010).

Le pastoralisme, y compris la transhumance et le nomadisme, constitue le système d'élevage dominant dans les pays sahéliens de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Dans ce système, les animaux utilisent les ressources de la végétation naturelle, mais aussi d'autres ressources associées à ce système alimentaire dominant (Bourbouze, 2018). Hérité de traditions ancestrales et fondé sur la mobilité des hommes et des animaux, le pastoralisme demeure une activité socio-économique fondamentale en Afrique, particulièrement en termes de constitution et de distribution de revenus en milieu rural (Idriss et Nersy, 2017). Malgré son importance socio-économique, cette activité génère parfois des conflits, tant au sein des États que dans les zones transfrontalières. Opposant principalement agriculteurs et éleveurs, ces conflits sont liés à l'accès aux pâturages et à l'eau. De plus en plus souvent, ils sont associés à la gestion des aires protégées, du fait des séjours prolongés dans ces zones de conservation de la biodiversité, dont l'accès est réglementé.

Afin d'améliorer la gestion de cette activité et dans le cadre du projet conjoint sur les dynamiques des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs en Afrique de l'Ouest et du Centre, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au

Sahel (OSCDS) ont mis en place un projet transrégional visant à renforcer la gouvernance régionale et nationale en soutenant des initiatives de gouvernance locale. Deux activités successives et complémentaires ont été menées. D'abord, un atelier interrégional s'est tenu du 29 au 30 septembre 2022 à Yaoundé, au Cameroun, pour permettre d'échanger sur les bonnes pratiques. Ensuite, des visites conjointes sur le terrain ont été effectuées : à Cotonou, au Bénin, du 24 au 25 novembre 2022, pour étudier la sédentarisation des éleveurs, et à Garoua, au Cameroun, du 24 au 30 septembre 2023, pour analyser les mécanismes locaux de dialogue, notamment le forum des chefs traditionnels dans le nord du Cameroun.

Le présent ouvrage vise à épauler les différentes parties prenantes impliquées dans la gestion de la transhumance en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il propose des outils de pacification pour résoudre les éventuels conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, illustrés par des exemples de mise en œuvre de bonnes pratiques.

I. Définition de quelques concepts clés

1. Pastoralisme

Le pastoralisme regroupe l'ensemble des activités d'élevage valorisant par le seul pâturage les ressources fourragères spontanées des espaces naturels. Ces surfaces pastorales assurent l'intégralité ou une partie de l'alimentation des troupeaux. Cette forme d'économie agricole, fondée sur l'élevage extensif, se décline en deux systèmes principaux : le nomadisme et la transhumance.

2. Nomadisme

Le nomadisme est une forme de pastoralisme dans lequel le bétail est mené en troupeau dans le but de trouver de nouveaux pâturages. Les nomades adoptent des déplacements irréguliers, tandis que la transhumance saisonnière implique un déplacement régulier vers des pâturages fixes.

3. Transhumance

La transhumance (du latin *trans*, signifiant « au-delà », et *humus*, signifiant « terre »), représente une composante essentielle du pastoralisme. Elle se caractérise par des déplacements saisonniers et réguliers du bétail et de leurs propriétaires entre des zones écologiques complémentaires (Jean Lhost, cité par Yahaya, 2014). Les troupeaux transhumants partent généralement d'un environnement en déséquilibre, où le pâturage est une denrée rare, pour se rendre dans des zones considérées comme encore bien fournies en pâturage.

La transhumance implique un mode d'élevage extensif en pâturages naturels. Cette pratique d'élevage est prédominante en Afrique de l'Ouest et du Centre, en particulier dans le Sahel. Elle modèle, avec une grande diversité de formes, les relations entre les humains, les animaux et les écosystèmes.

Il existe deux types de transhumance :

- La transhumance intraterritoriale, généralement de faible amplitude.
- La transhumance transfrontalière, qui implique généralement le déplacement saisonnier

des animaux et des pasteurs, depuis les régions sahéliennes (Burkina Faso, Niger et Mali) vers les régions soudaniennes (Sénégal, Égypte, Éthiopie, Tchad), mais aussi, parfois, vers des régions forestières (Tchad, RCA, Cameroun, RDC). Cette forme est souvent imbriquée dans les flux commerciaux terrestres, depuis les zones d'élevage vers les marchés de consommation.

Dans ce contexte, la transhumance en Afrique de l'Ouest et du Centre peut être considérée comme une forme d'adaptation à ces environnements et de valorisation des complémentarités écologiques entre régions sahéliennes, régions soudaniennes et régions forestières.

Juridiquement définie dans l'article 2 de la Décision A/DEC.5/10/98 de 1998, relative à la réglementation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO, la transhumance transfrontalière, ou transhumance inter-États, désigne « les déplacements saisonniers entre États, du bétail ayant quitté les limites de ses parcours habituels, en vue de l'exploitation des points d'eau et des pâturages ».

La transhumance transfrontalière correspond donc à des mouvements de grande amplitude des animaux, se déroulant du nord au sud à l'aller, et du sud au nord au retour. Cette forme de transhumance intègre toujours un pays de départ et un pays d'accueil. Les régions parcourues, qualifiées de « zones de transit », peuvent également inclure un troisième pays compris dans l'itinéraire.

4. Aire protégée

Une aire protégée, selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées ».

La transhumance est souvent considérée comme une menace majeure pour la réalisation des objectifs de conservation de la biodiversité, des ressources fourragères et hydriques au sein des aires protégées (Huchon J. et al.).

II. Instruments communautaires relatifs à la transhumance transfrontalière

La volonté des États et de leurs communautés économiques régionales de promouvoir une transhumance transnationale concertée et pacifique ainsi que leur mobilisation en ce sens se sont traduits par l'adoption d'instruments consignés dans divers documents politiques, d'instruments communautaires, de conventions bilatérales et de textes législatifs et réglementaires.

Le Cadre stratégique de l'Union africaine pour le pastoralisme fixe des principes majeurs, dont la reconnaissance des droits des pasteurs, le soutien au pastoralisme comme mode de vie et système de production, la mise en place de processus politiques visant à « *renforcer la représentation politique des pasteurs hommes et femmes, intégrer la politique de développement de l'élevage dans les cadres politiques régionaux et nationaux, promouvoir la conclusion durable des conflits, confirmer les modèles alternatifs de prestation de service dans les régions d'élevages, à maximiser l'efficacité de la production du bétail en facilitant le mouvement du bétail et en sécurisant l'accès aux grands pâturages, gérer les risques en institutionnalisant la gestion de la sécheresse et en appuyant la commercialisation du bétail et de ses produits* », la reconnaissance de l'importance de la mobilité du bétail, la régionalisation des approches, ainsi que la promotion de la prévention des risques au détriment des réponses d'urgence. (Décision CL/DEC.618 adoptée en 2011 par les États africains).

2.1 Instruments communautaires de la CEDEAO

2.1.1 La Déclaration de Nouakchott sur le pastoralisme (Mobilisons ensemble un effort ambitieux pour un pastoralisme sans frontières)

Cette déclaration a été adoptée le 29 octobre 2013 par les chefs d'État et de gouvernement de six pays sahélo-sahariens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad). Elle invite les États sahéliens concernés à progresser vers un cadre d'action programmatique à moyen terme, englobant des appuis institutionnels, des réformes politiques et des investissements afin de bâtir une alliance solide autour du pastoralisme, en fédérant les compétences et les ressources de chaque acteur national ou partenaire technique et financier. En outre, cette déclaration vise la valorisation des cadres de concertation existants pour constituer une plateforme multi-acteurs permettant d'agir durablement pour le pastoralisme. Les États parties s'engagent, par cette déclaration, à accélérer la formulation, le financement et la mise en œuvre de programmes nationaux, multipays et transfrontaliers.

2.1.2 La Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO

La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté en 1998 cette décision, qui est complétée par le Règlement C/REG.3/01/03 de 2003 relatif à la mise en œuvre de la réglementation de la transhumance entre ses États membres. Elle détermine les conditions de déplacement du bétail et d'accueil du bétail transhumant, activités pour lesquelles il convient de détenir un Certificat international de transhumance (CIT), et impose l'obligation de garde des animaux. Elle institue un mécanisme de règlement de tout conflit entre les agriculteurs et les éleveurs transhumants, qui doit être soumis à une conciliation préalable. Cette conciliation est menée par une Commission de conciliation sur la base des informations qu'elle aura réunies. Cette Commission est composée de représentants des éleveurs, des agriculteurs, des agents d'élevage, des services des eaux et forêts et

des autorités politico-administratives locales. En l'absence de conciliation, le différend est tranché par les tribunaux compétents (art. 17-19).

2.1.3 Accords bilatéraux

Il existe entre certains États de la région des accords bilatéraux relatifs à la gestion de la transhumance transfrontalière. Ces accords prennent en compte les spécificités des pays engagés. En application des instruments internationaux ou régionaux, les États ont effectivement adopté des conventions bilatérales qui précisent, développent et adaptent ces dispositifs aux circonstances locales. On peut notamment citer :

- L'Accord sur le pastoralisme conclu le 30 avril 1988 entre le Burkina Faso et la République du Mali ;
- Le Protocole d'accord conclu le 26 janvier 2003 entre le Burkina Faso et la République du Niger et portant création d'un Cadre de concertation sur la transhumance transfrontalière.

Ces accords bilatéraux lient des États sahéliens, principaux pays de départ ou de transit. Aucun accord bilatéral n'est conclu entre un pays de départ et un pays d'accueil. Cela peut se justifier par un manque d'engagement politique en la matière entre les États du Sahel et les pays d'accueil, ou par l'absence d'un cadre de coopération interrégionale régissant cette activité entre les régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale.

2.1.4 Textes législatifs

Les législations nationales en matière d'élevage comportent des dispositions sur la transhumance transfrontalière dans la région. De nombreux États disposent d'une législation ou réglementation en matière de transhumance, y compris transfrontalière (Banque mondiale, 2014). Ces dispositions sont incluses dans un texte législatif unique ou réparties dans divers instruments législatifs, par exemple :

- La Charte pastorale au Mali,
- L'Ordonnance sur le pastoralisme au Niger,
- La Loi d'orientation sur le pastoralisme au Burkina Faso.

Au Burkina Faso et au Mali, les dispositions législatives conditionnent la libre transhumance

transfrontalière à la réciprocité, une exigence qui ne correspond pas aux règles établies au niveau communautaire. Les droits et obligations de ces États résultent principalement des dispositions énoncées dans la Décision de la CEDEAO. Seuls les pays qui ne relèvent pas de ces décisions sont régis par des accords bilatéraux qui peuvent exiger la réciprocité pour la transhumance. Au Togo, la nécessité de prévenir les autorités nationales 60 jours avant toute transhumance transfrontalière ainsi que le prélèvement de taxes multiples pour le pâturage, à des taux souvent élevés, ne sont pas toujours conformes aux règles établies par la CEDEAO. De telles dispositions réglementaires sont de nature à entraver la libre transhumance transfrontalière dans la région.

Globalement, ces instruments sont insuffisamment mis en œuvre (FAO, 2012). En effet, appréhender la transhumance transfrontalière nécessite une approche méthodique et une connaissance considérable des thématiques spécifiques au cortex juridique pastoral en Afrique (Yahaya, 2014). En outre, chaque pays adopte lui-même ses propres textes, le plus souvent en contradiction avec les lois sous-régionales (CILSS, 2008).

On peut également noter le manque de coopération entre la CEDEAO et la CEEAC sur la gestion de la transhumance transfrontalière. En effet, il existe de nombreux mouvements transfrontaliers de bétail entre certains États membres de la CEDEAO et certains États de la CEEAC (Cameroun, RCA, Tchad). La Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance, complétée par le Règlement C/REG.3/01/03 de 2003 relatif à sa mise en œuvre, ne prévoit pas de coopération interrégionale en la matière, ni même des accords bilatéraux entre les États de la CEDEAO et ceux de la CEEAC.

2.2 Instruments communautaires de la CEEAC

Les principaux États de la sous-région confrontés aux problèmes liés à la transhumance transfrontalière sont le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), la République démocratique du Congo (RDC) et le Tchad. Bien que le pastoralisme

contribue considérablement au produit intérieur brut (PIB) des États d’Afrique centrale comme de ceux d’Afrique de l’Ouest, cette activité subit actuellement de fortes contraintes conjoncturelles et structurelles dans la sous-région.

Par le passé, les administrations des pays d’Afrique centrale ont tenté d’encadrer la mobilité des éleveurs, même si aujourd’hui, le Traité révisé de la CEEAC prévoit l’élaboration et l’application, dans la région, des textes réglementaires pour assurer le contrôle des mouvements transfrontaliers du bétail à des fins de commerce et de transhumance. Les États du Tchad, de la RCA et du Cameroun se sont dotés d’un corpus législatif, notamment pour réglementer l’utilisation de l’espace pastoral et les mouvements des éleveurs. Dans un cas plus spécifique à la RDC, des arrêtés sont signés par les gouverneurs des provinces pour réguler la transhumance. Les différentes dispositions de ces arrêtés provinciaux portent sur la réglementation de la pratique et de la gestion d’élevage des animaux domestiques (cas de la province du Sud-Kivu), ainsi que de la transhumance dans d’autres provinces (Haut-Uélé et Bas-Uélé).

D’après une loi de 1959 du Tchad, actuellement en révision, tous les transhumants sont tenus de posséder un laissez-passer, de respecter des itinéraires prescrits et de suivre un calendrier de transhumance fixé par les autorités. Cette loi avait pour but de contrôler et de contenir les mouvements des pasteurs, mais n’a pas permis d’atteindre cet objectif.

Il existe d’autres textes portant sur la gestion des dynamiques pastorales. On peut notamment citer :

- La Convention régionale sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale, qui doit logiquement découler de la mise en place d’une stratégie régionale au sein de la CEEAC. L’élaboration de cette stratégie dérive de la volonté de la CEEAC d’assurer la déclinaison et la mise en œuvre au niveau régional des documents-cadres continentaux sur le pastoralisme, la résilience et de la réduction des risques et catastrophes y relatifs, ainsi que ceux sur la gouvernance des frontières.

- La Déclaration de N’Djamena, au titre de laquelle toutes les parties prenantes comprenant les enjeux liés aux dynamiques politiques, économiques, sociales et culturelles qui entourent ce secteur d’activité cherchent à l’encadrer en désignant la structure qui assurera son portage politique et institutionnel.

3. Pratiques actuelles en Afrique de l’Ouest et du Centre

En Afrique de l’Ouest, la transhumance est due en majeure partie aux déficits de ressources fourragères et hydriques (88 %). Le calendrier, l’itinéraire suivi et les durées de séjour dépendent de la disponibilité des ressources pastorales dans les zones d’attache, de transit et d’accueil. La transhumance permet généralement d’élever des troupeaux de bétail plus importants que ceux d’une ferme d’élevage sédentaire moyenne (André Kiema et al., 2016). Ces dynamiques pastorales ont poussé le front de la transhumance depuis le bassin du lac Tchad vers les régions forestières du nord du bassin du Congo, en quête de ressources hydriques et de pâturage plus abondants. Ce type de transhumance concerne avant tout les bovins, qui ont des besoins plus importants en quantité et en qualité de fourrage par rapport aux caprins ou aux ovins. Au fil des ans, la transhumance a été fortement influencée par les effets et impacts du changement climatique. Au cours des dernières années, les conflits armés et les activités terroristes s’y sont ajoutés, perturbant cette activité économique qui peine à s’adapter aux nouveaux défis tant économiques que sécuritaires. C’est dans ce contexte qu’est apparu le néo-pastoralisme, une pratique d’élevage qui s’érige en une entreprise florissante et lucrative, impliquant aussi des ventes d’armes et d’autres activités illégales, telles que le trafic de drogue, avec des impacts sur la biodiversité et la sécurité des populations. Cette situation a amené les instances décisionnelles nationales à considérer une telle activité comme un problème pour la sécurité économique et sociale et comme une urgence absolue.

Entre le cadre juridique et les pratiques actuellement observées, la transhumance soulève des controverses et des incompréhensions. Pour les éleveurs sahéliens,

cette activité offre toujours une possibilité de sauver les animaux des effets néfastes du changement climatique, notamment l'amenuisement des ressources et la concurrence qui en résultent. De ce fait, elle est perçue comme une « nécessité vitale » (Yahaya, 2014). En revanche, pour les populations des pays d'accueil, la transhumance est souvent perçue comme une source de dégradation de leur environnement, déjà lui-même affecté par les effets du changement climatique, ce qui entraîne des conflits et des tensions entre éleveurs, agriculteurs et autres utilisateurs des mêmes ressources naturelles, en dépit des avantages que ce mode d'élevage leur procure en termes d'approvisionnement en protéines animales et d'amélioration de la production végétale.

Pour faire face aux différents défis de la transhumance transfrontalière, différents acteurs locaux et autres parties prenantes associées à la dynamique entre agriculteurs et éleveurs mettent à l'essai des pratiques culturelles ou modernes en vue de prévenir et de gérer les conflits liés à cette activité.

Cas de Bonnes Pratiques pour Gérer et Prévenir les Conflits entre les Agriculteurs et les Éleveurs

Bonne Pratique 1 : Delimitation de Couloirs de Transhumance : Cas du Tchad



1.1 Description de la pratique

Les couloirs de transhumance sont des chemins de terre permettant le passage du bétail sur de longs parcours selon les saisons. Ces couloirs sont définis en fonction de l'objectif de passage [atteindre un point d'eau, aller au pâturage, rejoindre une infrastructure pastorale telle qu'un marché à bétail, un parc de vaccination ou un parc de contention, ou passer d'une zone à une autre (Alidou, 2016)]. Les caractéristiques d'un couloir de transhumance peuvent varier d'un pays à un autre.

Au Tchad, des couloirs de passage sont aménagés pour permettre aux animaux de traverser les zones de culture ou pour leur offrir un accès à l'eau. Le déplacement des troupeaux le long de ces couloirs peut affecter les récoltes des paysans (OIM, 2023). La particularité des zones d'élevage du Tchad est que la désertification, la sécheresse et les variations du climat conditionnent la quantité et la qualité des pâturages. Dans cet environnement, les éleveurs ont développé une « politique de la survie » centrée sur

des systèmes ancestraux de mobilité des hommes et des troupeaux (François J., 2006). À cause de ces conditions, les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs sont fréquents au Tchad, parfois provoqués par l'arrivée massive et brusque d'éleveurs transhumants (Tellah et al., 2023). Le balisage des couloirs de passage des animaux permet de favoriser l'accès équitable aux ressources pour permettre la pratique de l'élevage pastoral en zone sahélienne tout en minimisant les conflits potentiels (Betabelet et al., 2015). On distingue trois types de couloirs (pistes principales, couloirs secondaires, pistes privées), empruntés afin d'éviter de traverser les champs, de raccourcir la distance et d'assurer la sécurité. Toutes les ressources pastorales sont libres d'accès. Les pistes principales balisées sont les plus empruntées en raison des aménagements hydro-pastoraux disposés tout au long du parcours [mares naturelles (64,29 %), mares aménagées (21,43 %), puits pastoraux (9,52 %) et puisards (4,76 %)] (François J., 2006). Le balisage a permis de réduire

le nombre de conflits saisonniers entre les agriculteurs et les éleveurs.

Dans le cas du Tchad, les conflits sont généralement liés à l'accès aux ressources en eau et aux aires de pâturage ainsi qu'à l'inexistence ou au rétrécissement des couloirs de transhumance. Dès lors, au niveau communautaire, les pratiques suivantes existent :

- Les zones pouvant être utilisées pour le pâturage sont identifiées, sous réserve d'une concertation entre les différentes parties en conflits.
- Un contrôle des entrées et des sorties est exercé ; cette pratique permet d'identifier les groupes de transhumants et leur bétail à l'entrée et aux sorties du territoire.
- Un traçage et un balisage des couloirs de transhumance nationaux et transfrontaliers sont réalisés, permettant :
 - de fixer des règles et de minimiser les affrontements entre agriculteurs et éleveurs ;
 - d'identifier les groupes de transhumants et leur bétail à l'entrée et aux sorties du territoire ;
 - de prendre connaissance de leur itinéraire et de leur destination afin d'intervenir en cas de problème.

Point positif de la pratique :

Elle est reconnue au sein des communautés locales, des transhumants et des autorités des deux pays (le pays de départ et le Tchad, considéré comme pays de transit).

Impact de la pratique :

Diminution des conflits intercommunautaires.

Enseignements tirés :

- Les initiatives locales visant à réguler les flux de passage des transhumants sont bénéfiques, mais il convient de les encadrer strictement pour prévenir d'éventuels abus auxquels les transhumants pourraient être exposés.
- Les actions concertées entre agriculteurs et éleveurs au Tchad contribuent à la consolidation de la paix.

1.2 Points à souligner

Pour que la matérialisation des couloirs de transhumance ait un impact positif sur la cohésion et la paix sociale entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs, il est nécessaire de suivre les étapes suivantes :

1. La prospection du terrain : la connaissance du milieu et des acteurs locaux est une étape importante pour permettre de rencontrer les élus locaux, les dirigeants communautaires et les personnes ressources, et de prendre connaissance des activités et modes d'utilisation de l'espace.

2. La détermination du contexte environnemental : il est important de tenir compte des conditions climatiques car les agriculteurs et les éleveurs sont soumis à ces aléas ; la disponibilité des ressources en eau et en pâturage varient en fonction des précipitations, ce qui met en concurrence les agriculteurs et les éleveurs en ce qui concerne l'accès à ces ressources, provoquant ainsi des conflits.

3. La mise en place de comités de délimitation : la mise en place du comité de délimitation doit être faite en assemblée générale villageoise et dans une approche participative. Les critères qui peuvent guider le choix des membres du comité sont également déterminés par les villageois. Ce comité doit être inclusif et composé de représentants des différents acteurs (éleveurs, agriculteurs, agro-éleveurs) concernés ; il doit être piloté par une personne ressource neutre, désignée par les parties en conflit.

4. La réalisation d'activités de délimitation : recenser les acteurs concernés et cartographier les activités ; aller sur le terrain et, sur la base du consensus entre les agriculteurs et les éleveurs directement concernés, définir les couloirs et les matérialiser. Les principales étapes de réalisations des couloirs sont les suivantes : i) identification du couloir ; ii) négociation et obtention d'accords sociaux avec tous les usagers de l'espace ; iii) mise en place d'une commission de gestion chargée des travaux sous la supervision de la commission foncière, suivie de l'information et de la sensibilisation des populations.

La matérialisation des couloirs de passage est faite selon l'option convenue par consensus (matérialisation provisoire à la peinture, carte à main levée ou géoréférencement). Elle est suivie d'un bornage mécanique avec les normes techniques de balises suivantes : - partie aérienne = 12,5 x 12,5 x 130 cm ; fondation = 35 x 35 x 50 cm ; espacement des balises = 100 m ; écartement minimum = 20 m. La cartographie du couloir est assortie d'un établissement des pièces juridiques avec élaboration d'une convention locale de gestion et d'un plan d'aménagement (IGAD, 2020).

5. La validation des aires de pâturage et des couloirs de passage matérialisés : les membres du comité restituent à la communauté réunie les procès-verbaux des résolutions prises sur le terrain ; les éventuelles modifications sont soumises à une consultation avant l'enregistrement des textes à la chefferie et au niveau de la commune.

6. La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation participatif : le mécanisme de suivi-évaluation participatif est inclusif car il représente les dynamiques de la communauté.

Bonne Pratique 2 : Mécanismes Provinciaux de Prévention et de Résolution des Conflits entre les Agriculteurs et les Éleveurs en République Centrafricaine et en République Démocratique du Congo

2.1 Description de la pratique

Les mécanismes de prévention, de médiation et de résolution des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs dans les pays d’Afrique de l’Ouest et du Centre font l’objet d’une attention particulière de la part des acteurs locaux et internationaux depuis ces dernières années. En effet, les territoires ruraux sont marqués par des conflits liés à la compétition en matière d’accès aux ressources naturelles. Ainsi les stratégies sont-elles variées pour préserver la paix et gérer durablement ces conflits au niveau local.

Les mécanismes provinciaux font partie des outils de prévention et de gestion des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs en République centrafricaine (RCA) et en République démocratique du Congo (RDC). Ces mécanismes sont des instances mises en œuvre au niveau provincial en vue de la résolution des conflits. Ils ont à leur tête des gouverneurs, qui en assument la présidence, et des procureurs de la République, qui en sont vice-présidents. Les mécanismes provinciaux interviennent et montrent leur efficacité lorsque les conflits locaux persistent sans résolution. Leur mise en place se fait par la signature d’une note gouvernementale et par la sensibilisation de toutes les parties prenantes (communautés d’agriculteurs et d’éleveurs). De tels outils s’avèrent efficaces quand les autres mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits sont opérationnels. En effet, divers mécanismes locaux existent à différentes échelles pour prévenir et résoudre les conflits au niveau local.

En RDC, ces mécanismes intègrent les Clubs d’écoute communautaires (CEC) constitués par les membres des communautés d’éleveurs et d’agriculteurs en conflit. Les membres identifient les problèmes qui entravent le développement de leurs activités et leur épanouissement, et proposent des solutions pour les résoudre.

En RCA, où la pratique de cultures en zone pastorale est devenue presque courante, en dépit du zonage existant, on compte parmi ces mécanismes des plateformes agriculteurs-éleveurs, un mécanisme traditionnel de concertation pour une gestion consensuelle et décentralisée de l’espace agropastoral. Ce cadre confie les responsabilités aux chefs coutumiers et religieux pour gérer les conflits. En RDC comme en RCA, de tels mécanismes sont des vitrines de promotion de la paix, ainsi que des cadres d’alerte et de débat sur les conflits entre les parties au sein de leur entité dédiée à la prévention des conflits et à la recherche des pistes de solutions lorsque les problèmes surviennent.

Point positif de la pratique :

Des comités présidés par le chef de village ou le chef de canton permettent de résoudre pacifiquement les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs.

Impact de la pratique :

Il s’agit d’un mécanisme durable car les membres appartiennent à la même communauté et restent toujours dans la même entité. Ils partagent un intérêt commun pour le développement de la communauté plutôt que pour les conflits.

Enseignements tirés :

Lors d’un conflit entre agriculteurs et éleveurs, l’implication des groupes communautaires ne permet de régler facilement le conflit que quand les autorités administratives s’investissent.

2.2 Points à souligner

Pour que les mécanismes provinciaux de prévention et de résolution des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs soient efficaces, il faut :

1. Soutenir les mécanismes locaux : accompagner les mécanismes locaux de gestion et de prévention des conflits en leur donnant des moyens techniques, logistiques et financiers nécessaires pour garantir l'efficacité de leurs actions.

2. Communiquer : créer et dynamiser un cadre de concertation entre les parties prenantes locales et les acteurs provinciaux pour favoriser les conditions d'intégration et de légitimité du mécanisme à tous les niveaux.

3. La saisine de cette instance doit se faire après épuisement des recours aux instances inférieures ou en cas de conflit grave.

Bonne Pratique 3 : Réseaux Agropastoraux de Dirigeants Communautaires : Cas de la RCA, du Cameroun et de la RDC



3.1 Description de la pratique

Des réseaux agropastoraux de dirigeants communautaires et des lois locales sur la gestion des animaux permettent de prévenir les conflits en contrôlant le mouvement des animaux à l'intérieur du pays. Ces mécanismes ont montré leur efficacité dans la gestion et la prévention des conflits et contribuent à restaurer les liens sociaux intercommunautaires fragilisés par des relations conflictuelles entre les agriculteurs et les éleveurs. Dans ce contexte, les dirigeants communautaires retenus sont pour la plupart des chefs de tribus ou de village, des chefs coutumiers actifs dans la résolution de conflits. Les autorités religieuses sont régulièrement sollicitées. En moyenne, un réseau local rassemble trente responsables issus d'une à trois communes. Chaque réseau comprend un président, un trésorier et deux ou trois relais. Ces derniers rédigent les procès-verbaux des accords de résolution de conflit signés et constituent la mémoire du réseau. Pour le reste, les réseaux s'organisent librement, de manière flexible et adaptée à leurs besoins locaux.

En RCA, des réseaux agropastoraux de dirigeants communautaires aident les parties en conflit à

trouver des solutions pacifiques par le biais de la médiation en raison de la fragilisation du tissu social, notamment du fait de l'émergence de nouvelles élites issues des conflits armés et de l'apparition progressive de nombreux courants religieux parfois concurrents, tendance qui a affaibli le rôle des autorités traditionnelles comme des autorités religieuses. Toutefois, les dirigeants communautaires possèdent la compétence et la légitimité nécessaires pour régler les conflits communautaires par la négociation.

Au Cameroun et en RDC, ce type de dispositif existe également : des mécanismes locaux de dialogue, d'alerte, de prévention et de gestion des conflits ont été établis. Au Nord-Kivu, par exemple, ces mécanismes s'appuient sur les Pactes sociaux territoriaux (PST) établis depuis 2019 pour servir de base et de plateforme de résolution des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs.

Il importe de noter qu'au nord du Cameroun, prévenir et résoudre les conflits de longue date entre les agriculteurs et les éleveurs dans le contexte du

changement climatique relève d'une compréhension et d'une responsabilité partagées, et que le succès dépend du recours à l'approche des gains mutuels de « Pulagu », un mot peut signifiant l'association des valeurs culturelles de fierté, de respect, de dialogue, de négociation et de consensus qui peuvent aider à éviter les impasses et à obtenir des résultats au dénominateur commun plus élevé pour les deux communautés concernées.

3.2 Point à souligner

Préservation et restauration de la confiance entre tous les acteurs : l'élément central au cœur de la mise en œuvre des réseaux est l'inclusion. Les espaces de dialogue mis en place doivent veiller à l'inclusion de l'ensemble de la société d'un point de vue géographique, sociologique, sociolinguistique, ethnique et socioprofessionnel.

Points positifs de la pratique :

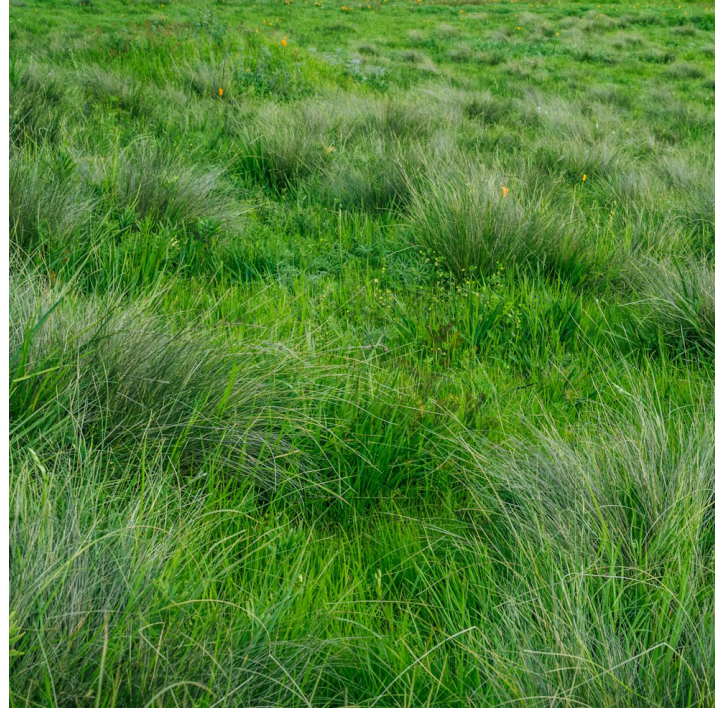
- Les réseaux agropastoraux de dirigeants communautaires intègrent l'ensemble des groupes socioéconomiques représentés dans la région (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, exploitants de ressources forestières, gestionnaires de marché, commerçants, etc.), proportionnellement représentés dans chaque réseau, tout comme les diverses communautés, ethnies, sous-groupes ethniques, ainsi que les femmes, les jeunes et les personnes âgées.
- Au niveau transfrontalier, il n'existe pas de bureau permanent, mais des rencontres sont organisées deux fois par an.
- Le réseau est indépendant des structures administratives de l'État. Il ne comporte ni autorité élue ni autorité nommée par les capitales afin d'éviter la politisation de ces réseaux.

Impact de la pratique :

Elle assure le partage d'informations pour une collaboration continue avec des résultats à court, moyen et long termes sur les problématiques transfrontalières (transhumance, vols de bétail ou de véhicule, etc.).

Enseignements tirés :

La mise en réseau de l'ensemble des dirigeants communautaires par-delà des frontières étatiques renforce la collaboration intercommunautaire entre pays voisins.



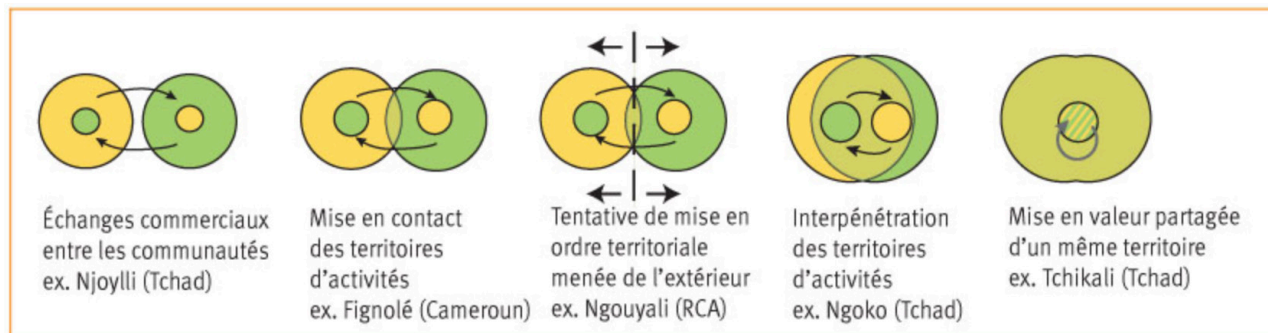
4.1 Description de la pratique

En Afrique centrale, et notamment au Cameroun, en RCA et au Tchad, les éleveurs transhumants commencent à se sédentariser pour faire face à la régression et à la dislocation des parcours sous l'effet des défriches agricoles, ainsi qu'à la difficulté grandissante qu'il y a à négocier des aires de pâturage et des couloirs pour y accéder. (Gautier et al., 2005). Les rapports entre activités pastorales et agricoles sont perçus soit en termes d'intégration technique, notamment par le ré-amendement organique des champs par les troupeaux, soit en termes de conflits, dits « conflits agriculture-élevage ». Les initiatives mises en œuvre pour remédier à ces conflits incluent la création de pâturages communautaires (domaine identifié, délimité et réservé essentiellement à cette fin) et de zones dédiées à l'agriculture et à l'élevage.

Dans certaines localités du Tchad, à l'instar du village musey de Ngoko et du campement peul de Barkéré, l'intégration des activités et l'interpénétration des territoires d'activité entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs sont organisées par les deux communautés, avec des règles de gestion de l'espace reconnues et admises par toutes. Ce mécanisme permet aux deux communautés de conclure mutuellement des contrats de travail et

contribue à la construction de relations sociales interdépendantes et stables. Le schéma ci-dessous illustre les niveaux d'intégration territoriale entre communautés d'agriculteurs et d'éleveurs au Cameroun, en RCA et au Tchad. En RCA, ce mécanisme connaît des échecs, malgré l'intervention du Gouvernement centrafricain.

En revanche, au Cameroun, le mécanisme donne lieu à une interpénétration territoriale grâce à la mise en contact des territoires d'activité des deux communautés dans la localité de Fignole. L'espace pastoral dévolu aux éleveurs peuls est entamé et progressivement envahi par les cultures, ne laissant plus de place à l'élevage extensif. Face à cette situation, les éleveurs peuls s'entendent avec les agriculteurs pour ménager des couloirs de passage du bétail entre les cultures afin d'accéder aux pâturages. Leurs troupeaux peuvent également accéder librement aux jachères situées à l'écart des cultures lors de la saison des pluies et aux résidus des récoltes appartenant aux agriculteurs lors de la saison sèche.



Source : Gautier et al., 2005, *Agriculteurs et éleveurs des savanes d'Afrique centrale : de la coexistence à l'intégration territoriale*

Points positifs de la pratique :

- Le pâturage communautaire est un facteur d'intégration territoriale dans certaines localités en Afrique centrale.
- Ces espaces sont mis en place dans un processus participatif avec le consentement de toutes les parties prenantes, notamment celles qui partagent le même espace, et sont gérés par un groupe d'acteurs qui y sont légitimement habilités.

Impact de la pratique :

Les communautés d'éleveurs se sont sédentarisées et ont mis en valeur leurs atouts de complémentarité.

Enseignements tirés :

La cohabitation des communautés d'agriculteurs et d'éleveurs, qui pratiquent leurs activités de façon semi-extensive, requérant beaucoup d'espace, est paradoxalement peu conflictuelle, en dépit de la saturation progressive de l'espace.

4.2 Points à souligner

1. Il est important, voire nécessaire, de considérer le pâturage communautaire comme un outil qui soutient et favorise la cohésion entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs et crée entre elles des relations dynamiques.
2. Le pâturage communautaire valorise de grandes superficies appelées à retourner en friches. Il contribue à revitaliser le milieu agricole dans ces localités.

5.1 Description de la pratique

Les conventions locales de gestion des ressources naturelles sont des mécanismes de prévention et de gestion des conflits au niveau local. Elles sont négociées dans une perspective de régulation de l'accès aux ressources et aux infrastructures pastorales ainsi que d'exploitation des ressources naturelles, incluant le respect de l'environnement. Ces conventions locales sont généralement orales, mais peuvent être consignées par écrit.

En RCA, de telles conventions se traduisent par la mise en place de Comités de gestion des conflits, dont les membres incluent les responsables administratifs du secteur de l'agriculture et de l'élevage, les chefs de village ou campement et les responsables des producteurs. Il s'agit d'un mécanisme, et mieux, d'un outil nécessaire pour la gestion partagée des ressources communes, notamment dans les localités autour de Bangui. Les conventions contribuent à la réduction des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles pour lequel les capacités des acteurs utilisateurs doivent être renforcés. En RDC, ces conventions locales et accords de gestion s'apparentent aux lois locales sur la gestion des animaux, dont le succès est avéré en ce qui concerne le contrôle des mouvements d'animaux à l'intérieur du pays.

Point positif de la pratique :

Sur le renforcement de la gouvernance locale, les conventions locales et accords de gestion sont assurés par la mise en place d'organes de gestion et de suivi participatif afin de garantir le respect des règles établies.

Impact de la pratique :

Les conventions locales et accords de gestion contribuent, à moyen et long termes, à la coexistence pacifique des intérêts des agriculteurs et des éleveurs.

Enseignements tirés :

Les conventions locales et accords de gestion conduisent souvent à l'acceptation de la coexistence des intérêts vis-à-vis des espaces et des ressources, ainsi qu'à la mise en synergie des activités agricoles et pastorales.

5.2 Points à souligner

En l'absence d'un code de gestion des espaces et ressources naturelles, les conventions locales et accords de gestion peuvent être endogènes ou élaborées sous l'impulsion de l'administration locale, et contribuer à prévenir et à gérer les conflits agriculteurs-éleveurs. Cependant, lorsqu'un tel code existe, les autorités locales sont généralement mises à contribution, notamment pour vérifier la conformité avec la législation en vigueur. Dans les deux cas, les communautés sont un maillon clé, puisque leurs intérêts et priorités sont au centre des motivations des conventions.

Pour formuler des conventions locales et des accords de gestion, il est important de prendre en considération et de suivre les étapes suivantes :

1. Élaborer des conventions ou des outils de gestion des ressources et infrastructures pastorales ;
2. Mettre en place des organes de gestion fondés sur le consensus ;
3. Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs locaux sur la gestion des conflits.

Bonne Pratique 6 : Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires au Burkina Faso



6.1 Description de la pratique

Au Burkina Faso, le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique a mis en place un Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires. Sa création est régie par le Décret n° 20151645/PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015, qui détermine sa composition, ses attributions et son fonctionnement pour prévenir et gérer les conflits communautaires au Burkina Faso. L'Observatoire travaille à résoudre les conflits pastoraux et à accompagner les communautés pour prévenir de tels conflits en suivant les acteurs locaux dans le développement de plans d'action conjoints. Aux niveaux régional, départemental et villageois, les observatoires sont composés de toutes les parties prenantes, notamment les autorités traditionnelles et religieuses, les représentants des services décentralisés de l'administration responsables de la gestion de ce type de conflits, les représentants des jeunes et des femmes, les organisations de la société civile et les représentants des organisations non gouvernementales. Dans la localité de Korsimoro, les plateformes locales de l'Observatoire collectent, traitent, analysent et diffusent des données sur les conflits communautaires liés à la transhumance,

ceci à travers son déploiement (missions d'information) qui évalue les conflits, met en place des mécanismes d'alerte précoce et propose des possibilités de formation et de renforcement des capacités des associations de pasteurs à accéder aux aliments pour bétail et aux médicaments en période de transhumance afin de contribuer à la résolution des conflits. Ces entités locales de l'Observatoire contribuent aussi à l'aménagement des pistes de transhumance et s'assurent qu'elles ne seront pas récupérées à d'autres fins.

Point positif de la pratique :

L'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires s'appuie sur les entités locales les plus décentralisées pour contribuer à la résolution efficace des conflits.

Impact de la pratique :

L'Observatoire a un impact sur la résolution structurelle des conflits communautaires car il unifie les efforts des différents intervenants, aussi bien publics que privés.

Enseignements tirés :

L'Observatoire national a la capacité de recouper les informations et de déclencher une alerte précoce s'il détecte un risque de conflit communautaire, en initiant des actions préventives pour anticiper de tels conflits.

6.2 Point à souligner

Il est important de fournir aux plateformes de gestion des conflits communautaires et aux acteurs à tous les niveaux des éléments de compréhension et d'orientation relatives à la prévention et à la gestion des conflits communautaires.

Bonne Pratique 7 : Campagnes de Sensibilisation en RCA



7.1 Description de la pratique

La sensibilisation est l'acte par lequel on rend un individu ou un groupe sensible et réceptif à quelque chose pour lequel il ne manifestait jusqu'alors pas d'intérêt. Dans le contexte de la gestion et de la prévention des conflits communautaires, la sensibilisation consiste à informer les producteurs agricoles et pastoraux des sujets, risques ou enjeux liés à leurs activités afin qu'ils puissent agir en connaissance de cause pour éviter des conflits. Elle vise à transmettre un message fort qui transforme les comportements pour favoriser une cohabitation stable entre agriculteurs et éleveurs.

En effet, les conflits agriculteurs-éleveurs sont essentiellement liés à la gestion de l'espace. Avant 2021, la situation sociopolitique en RCA était moins stable. Le pays était divisé en zones d'influence contrôlées par des groupes armés. Aujourd'hui, la situation ayant évolué, les éleveurs sont assimilés aux groupes armés à cause de leur appartenance religieuse, et la population autochtone aux voleurs de bétail. Cela explique les conflits entre les deux communautés, exacerbés par la méfiance et par la présence d'armes dans la transhumance. La sensibilisation comme outil de prévention et de gestion des conflits en RCA vise à fournir des

informations et à faire comprendre la transhumance et le pastoralisme afin qu'ils soient acceptés par les autres communautés et groupes partageant les ressources naturelles au niveau local et provincial dans un pays qui accueille les transhumants venus des pays voisins, et parfois du Sahel. Dans un contexte plus spécifique à la RCA, la sensibilisation vise à instaurer une communication permanente et durable pour prévenir les conflits entre les éleveurs et les communautés locales affectées par la transhumance ainsi que par un contexte sociopolitique fragile. Au Tchad, la dévastation des champs ou le vol des bœufs d'attelage, suivis de représailles, sont courants dans la localité de Bébédjia. Ainsi, la sensibilisation des deux communautés sur le bien-fondé d'une dynamique d'occupation de l'espace est identifiée comme une solution dans la prévention des conflits. Dans plusieurs autres pays, à l'instar du Bénin, elle se fait grâce à l'animation de sessions d'information sur les chaînes de radio et plateaux de télévision.

Point positif de la pratique :

La sensibilisation permet de lutter contre les affrontements meurtriers récurrents entre les agriculteurs et les éleveurs, et de les prévenir.

Impact de la pratique :

La création d'associations agriculteurs-éleveurs est une conséquence de la sensibilisation, qui favorise le dialogue.

Enseignements tirés :

Les principaux problèmes qui débouchent sur des affrontements meurtriers entre les communautés d'éleveurs et d'agriculteurs sont le non-respect des couloirs de transhumance et le manque de communication et de compréhension entre les deux communautés.

7.2 Points à souligner

Pour veiller à ce que la sensibilisation soit bien déployée au niveau des zones de transhumance, il serait important de suivre les étapes ci-dessous :

1. Définir les objectifs de la sensibilisation en termes d'instauration d'une communication mutuelle sur le long terme entre les communautés affectées par la transhumance pour favoriser le changement de comportements ; mesurer l'évolution dans le temps de certains comportements en faisant le lien entre la fréquence et la diminution des conflits.

2. Déterminer les publics cibles en termes d'enjeu ciblé par la campagne, compte tenu de leurs caractéristiques et de leurs besoins (intérêts et priorités de chacun des groupes cibles ainsi que leur perception de la pratique).

3. Définir les messages clés à transmettre aux publics cibles, ainsi que ce que l'on souhaite faire comprendre.

4. Choisir les stratégies, outils et supports de communication en fonction du public et évaluer les répercussions et les retombées en validant de manière participative, avec les groupes cibles, les outils de mesure des changements et leurs indicateurs.

Bonne Pratique 8 : Règlement à l'Amiable, Médiation et Compromis en Soutien à la Justice Transitionnelle



8.1 Description de la pratique

L'une des causes profondes des conflits est le manque de suivi relatif au processus d'adaptation aux transformations climatiques, qui s'extériorise par l'échec de l'accommodation, par une gestion inéquitable des ressources et par l'absence de politique de prévention des heurts. Or, un conflit mal géré peut en cacher un autre et déchirer le lien social, situation qui se traduit par une crise de confiance, un sentiment permanent de partialité, des frustrations de la part des victimes, suscitant un esprit de vengeance, ainsi que par le non-respect d'autrui et de ses biens, us et coutumes. Il existe des mécanismes traditionnels de résolution des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs qui sont des outils indéniables dans l'apaisement des conflits et dont l'utilisation contribue au maintien de la cohésion sociale. Ces mécanismes s'appuient sur les coutumes, sur la religion et sur l'histoire ainsi que sur des normes et des valeurs perçues comme légitimes. Parmi ces outils figurent le règlement à l'amiable, qui est une solution rapide et durable, ainsi que la médiation et le compromis au niveau des chefferies traditionnelles.

Pour ce qui est du règlement à l'amiable au Tchad, dans la région de Batha, les agriculteurs

et les éleveurs ont pu trouver un terrain d'entente avec un règlement efficace, à l'amiable, de leurs problèmes liés à la dévastation des champs des agriculteurs, sans que les autorités traditionnelles ne soient impliquées ou avisées. Ce mode de règlement par consensus permet de préserver l'alliance nouée entre pasteurs et communautés sédentaires.

Pour ce qui est de la médiation et du compromis, les chefferies traditionnelles sont le fondement de toutes les actions de justice, de paix, de sécurité et de cohésion sociale au niveau communautaire. Étant très proches de la population, les chefs sont bien placés pour intervenir et peuvent donc fixer des dédommagements en espèces ou en nature, mais ils ne peuvent pas prévoir de sanctions pénales. Ces initiatives locales conduisent à la réconciliation et à l'apaisement des tensions et sont souvent appuyées par des organisations non gouvernementales et par des associations, à l'instar de l'Association de médiation entre les agriculteurs et les éleveurs au Tchad.

La médiation fait aussi appel au dialogue entre communautés et favorise la prévention et la gestion des conflits. Au Cameroun, dans la région du Nord-Ouest, l'« *Alliance Farming* » est un modèle

développé à partir d'un dialogue communautaire entre les agriculteurs et les éleveurs en faveur de la résolution des conflits et de la consolidation de la paix, stimulé par un groupe d'ONG, dont MBOSCUA. L'« Alliance Farming » est un partenariat conclu entre un agriculteur et un éleveur sur l'utilisation partagée des ressources (terres, eau, pâturages). Il s'agit d'un système intégré par lequel ils conviennent d'utiliser, en alternance, les mêmes terres et ressources associées pour faire pousser des cultures et faire paître le bétail (en dehors de la saison de croissance des cultures) Source : Sali D., système intégré MBOSCUA

L'« Alliance Farming » est un résultat avancé du processus de médiation des conflits par lequel le bétail est autorisé à paître sur les terres cultivées après la récolte. Cette démarche de dialogue et d'interaction a conduit à la création de plateformes de dialogue villageoises, composées d'agriculteurs et d'éleveurs.

Le résultat de ce processus est la réduction d'au moins 60 % des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs (MBOSCUA). L'un des enseignements majeurs tirés de cette pratique est que le soutien aux mécanismes traditionnels de gestion des conflits peut renforcer la cohésion sociale pour une paix durable.

Point positif de la pratique :

- Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits trouvent toujours un consensus, qui apaise les tensions entre les agriculteurs et les éleveurs.
- Le règlement à l'amiable, la médiation et le compromis sont des outils et mécanismes indispensables à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits au niveau local.

Impact de la pratique :

Ces mécanismes renforcent le dialogue et contribuent au maintien à long terme de la paix et de la stabilité entre les communautés.

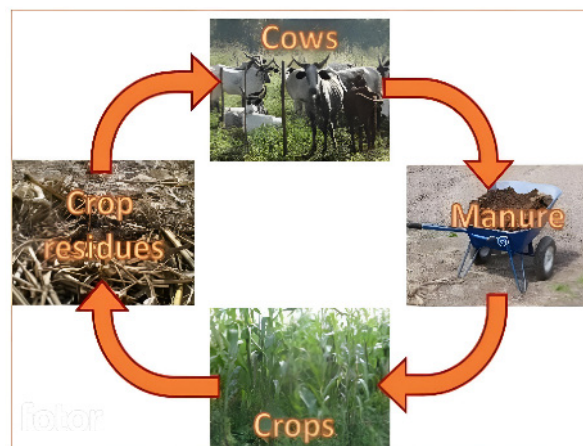
Enseignements tirés :

Les mécanismes traditionnels de résolution des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs sont toujours d'actualité et nécessitent une actualisation selon le contexte ainsi qu'un renforcement des capacités de médiation et de négociation en faveur des communautés et des acteurs à la base.

8.2 Points à souligner

Les étapes suivantes sont à observer dans un processus de gestion des conflits au niveau traditionnel :

1. Une évaluation des dégâts est réalisée par les notables, selon leur expérience empirique, leur savoir-faire et leurs connaissances des différentes cultures.
2. Les deux parties sont ensuite convoquées pour le plaidoyer, prenant la parole à tour de rôle sans interruption.
3. Il est parfois important de laisser la possibilité aux protagonistes de proposer eux-mêmes la voie de sortie de la crise.



Bonne Pratique 9 : Construction d'Infrastructures Pastorales au Cameroun et au Tchad



9.1 Description de la pratique

Les conflits agriculteurs-éleveurs naissent du fait que ces communautés ont des perceptions différentes des ressources (forêts, eau, pâturages, terres) et entendent les gérer de manières différentes. Les intérêts et les besoins des uns et des autres semblent dès lors incompatibles (Sougnabe et Reounodji, 2021). La construction et l'aménagement d'infrastructures pastorales contribue à la sécurisation du foncier pour les éleveurs sédentaires ou transhumants en vue d'assurer un accès facile aux points d'eau, aux marchés à bétail, aux parcs de vaccination, etc.

Dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, le soutien du Gouvernement a permis la construction d'infrastructures. Il s'agit de forages à énergie solaire, de châteaux d'eau, de parcs vaccinogènes, de magasins, d'abreuvoirs et de marchés à bétail. Tout en apportant une réponse aux conflits, de telles infrastructures visent à améliorer les conditions de vie de la population transhumante et sédentaire en facilitant l'accès à des ressources de plus en plus rares.

Dans les parties orientale et occidentale du Tchad, ces infrastructures sont notamment des points d'eau, des parcs de vaccination et une unité de

transformation des produits de l'élevage, qui permettent d'améliorer l'accès permanent à l'eau et aux ressources hydrauliques, de sécuriser l'accès aux pâturages et d'améliorer la santé animale à travers deux axes combinés (extension du réseau hydraulique pastoral et sécurisation de l'usage des infrastructures pastorales).

Point positif de la pratique :

La construction d'infrastructures pastorales est un dispositif sécurisé qui intègre une réelle utilité et un accès aux couloirs de passage menant à ces équipements avec une interdiction formelle d'occuper les couloirs.

Impact de la pratique :

- Diminution en nombre et en intensité des conflits agriculteurs-éleveurs.
- Création de comités d'entente et de dialogue en zone soudanienne.

Enseignements tirés :

Les infrastructures pastorales sont un facteur clé qui favorise l'élevage intensif et le développement socioéconomique local.

9.2 Points à souligner

1. La mise en œuvre des infrastructures doit être un processus participatif et inclusif, associant notamment les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs ainsi que des acteurs du service de l'environnement.
2. Il est important de mettre sur pied des conventions et organes de gestion locaux.
3. Les infrastructures doivent faire au préalable l'objet d'une évaluation environnementale.
4. Le renforcement des capacités des communautés est nécessaire pour la maintenance de ces infrastructures.

Bonne Pratique 10 : Système d'Information Pastoral au Sahel (Burkina Faso, Togo, Mali, Niger)

10.1 Description de la pratique

Le Système d'information sur le pastoralisme au Sahel (SISPA) est un outil d'aide à la décision qui permet d'anticiper, de gérer et de suivre les évolutions du pastoralisme ainsi que ses interactions avec l'environnement dans la région sahéenne, et notamment dans six pays du CILSS. Il vise à promouvoir la collecte, la validation et l'analyse de données pour le suivi à long terme et l'alerte précoce spécifique aux systèmes pastoraux (Touré et al., 2012).

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a développé une Matrice de suivi des déplacements (DTM) et un outil de suivi de la transhumance (Transhumance Tracking Tool-TTT), qui permet de comprendre les dynamiques liées à la transhumance transfrontalière et à étayer les mesures préventives locales. Il s'agit donc d'une approche locale d'atténuation des conflits, qui combine trois composantes : la cartographie, le comptage et l'alerte. Au Burkina Faso, cinq points de suivi ont été identifiés dans les localités frontalières avec le Togo, le Mali, le Niger et le Bénin : Diguel, le lac Higa et Yattako, situés dans la région du Sahel, et Ouro-Sambo et Tindangou, dans la région de l'Est. Ce système permet de recenser les alertes liées à un événement conflictuel (alerte événement) ou à un mouvement massif inattendu de bétail susceptible de provoquer un conflit (alerte prévention). Ce type d'outil devrait être valorisé et adapté aux besoins spécifiques des acteurs de la transhumance transfrontalière aussi bien au Sahel qu'en Afrique centrale.

Point positif de la pratique :

Le SISPA offre des possibilités en matière de production de données géoréférencées sur les ressources naturelles et de planification de leur utilisation. À partir des données de la télédétection :

- On peut calculer, en poids et en superficie, la biomasse et le couvert végétal disponibles pour le pâturage des animaux ;
- Les axes et les villages où se concentre la transhumance bovine peuvent être identifiés et suivis ;
- Les effectifs d'ovins, de bovins, de volailles et d'autres animaux peuvent être connus et suivis ;
- Le potentiel en ressources végétales, animales et en ce qui concerne l'ensemble des ressources naturelles peut être évalué pour chaque commune, département ou sur l'ensemble du pays.

Impact de la pratique :

En dépit de la performance des indicateurs et produits d'information diffusés par les systèmes d'information et d'alerte précoce pour le suivi des campagnes agropastorales, leurs impacts sur la prise de décisions politiques en faveur des mesures d'urgence à appliquer restent mitigés dans les zones pastorales.

Enseignements tirés :

Le système d'information pastorale est une approche d'intégration régionale de gestion localisée des conflits inhérents à la transhumance.

10.2 Points à souligner

Il convient de remédier au dysfonctionnement de la chaîne de décision politique (entre les États, les partenaires techniques et financiers et les organismes d'aide au développement) ainsi qu'au déficit de données et d'informations spécifiques à l'échelle des zones pastorales pour améliorer la réactivité du système.

Conclusion et Recommandations

Conclusion

Il existe des mécanismes de prévention et de résolution des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, qui sont mis en œuvre par différents acteurs locaux des pays participants à ce projet. Toutefois, bien que ces conflits aient pour dénominateur commun « la concurrence vis-à-vis des ressources », leur contexte diffère selon les enjeux en présence, les acteurs et l'environnement sociopolitique et environnemental dans lequel ils surviennent. Les mécanismes qui peuvent servir d'exemples sont mis en pratique sur le terrain en fonction des réalités propres à chaque pays, à chaque village et à chaque sous-région.

Le présent recueil a permis de recenser et de mettre en lumière certaines bonnes pratiques qui font ou

qui ont fait leurs preuves dans la prévention et la gestion durable des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. L'appropriation et l'exploitation de ce recueil permettront aux acteurs locaux des pays des deux sous-régions de s'inscrire dans une dynamique largement approuvée sur le plan africain en termes de gestion de la transhumance et du pastoralisme, soutenue par le partage d'expériences à travers une communauté de pratique interrégionale dynamique. Elles permettront enfin, sur le long terme, aux acteurs locaux membres de cette communauté de pratique de contribuer à la résilience à tous les niveaux, notamment aux niveaux économique, social et environnemental.

Recommandations

En ce qui concerne la délimitation des couloirs de transhumance

- La concurrence vis-à-vis des ressources en eau et l'accès aux pâturages étant souvent sources de conflits, nous recommandons la création ou le renforcement de la collaboration entre les collectivités locales et les associations communautaires interconnectées pour donner les alertes nécessaires en vue de prévenir les conflits et de maintenir la paix sociale le long des pistes nationales de transhumance.
- Les conditions peuvent changer d'un pays à un autre ; les services de régulation ne peuvent pas intervenir directement dans un autre pays et les transhumants doivent suivre des procédures complexes. Pour ce faire, nous recommandons le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale afin d'élaborer un code régional de gestion des transhumants et de leur bétail en Afrique centrale.
- Il conviendrait de mettre en place/renforcer le cadre de dialogue entre les agriculteurs et les éleveurs pour la définition des couloirs de transhumance et la résolution pacifique des conflits.

En ce qui concerne les mécanismes de dialogue entre agriculteurs, éleveurs et autres parties en conflit

- Nous recommandons l'inclusion active d'autres groupes sociaux, en mettant particulièrement l'accent sur l'intégration des femmes et des jeunes. Leur participation est cruciale, notamment dans les situations où le dialogue est interrompu, car ces groupes apportent une perspective unique et peuvent jouer un rôle central dans la médiation pour restaurer la dynamique du dialogue.

En ce qui concerne le renforcement du tissu économique local

- Il conviendrait de renforcer ou de favoriser des relations de complémentarité entre les agriculteurs et les éleveurs en apportant un soutien technique, matériel et financier à leurs initiatives pour rendre dynamiques et durables les activités socio-économiques liées à l'élevage et à l'agriculture, et bâtir ainsi des relations pacifiques.

En ce qui concerne la sensibilisation et la communication continue entre experts et parties prenantes

- Les réseaux sociaux offrent une plateforme propice à la communication en facilitant la création et l'animation de groupes d'échange d'informations entre les acteurs locaux concernés.

Références

- African Development Bank, *Policy Framework For Pastoralism In Africa: Securing, Protecting and Improving the Lives, Livelihoods and Rights of Pastoralist Communities*, Department of Rural Economy and Agriculture, 2010.
- Abdoul N., Fougou H. K., Mbarkoutou H. M. et Baché J., 2020. *Bassin du lac Tchad : soutenir la cohésion sociale par l'appui aux mécanismes endogènes de prévention, médiation et résolution de conflits ?* RESILAC/ACF/Care, 60 p.
- Bourbouze A., 2018. *Les grandes transformations du pastoralisme méditerranéen et l'émergence de nouveaux modes de production*, CIHEAM Montpellier, 7 p
- Cadre juridique adapté et harmonisé pour une transhumance transfrontalière durable dans l'espace CEDEAO*, Note aux décideurs, 12 p.
- Cartographie des terres agricoles et des couloirs de transhumance dans le département de la nya-pende, province du logone orienta*, Rapport BUREDDA-Consulting, 2018, 37 p.
- Décret n° 20151645/PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement pour la prévention et la gestion des conflits communautaires au Burkina Faso.
- DPO/DPET/PBPS Civil Affairs Team, 2020. *Preventing, Mitigating & Resolving Transhumance-Related Conflicts in UN Peacekeeping Settings: A Survey of Practice*. Melissa Hekkers, 86 p.
- François J. *Nomadisme et transhumance, chronique d'une mort annoncée ou voie d'un développement porteur ? Enjeux, défis et enseignements tirés de l'expérience des projets d'hydraulique pastorale au Tchad in Afrique contemporaine*. 2006/1 (n° 217), pages 55 à 75.
- Gautier D., et al., *Agriculteurs et éleveurs des savanes d'Afrique centrale : de la coexistence à l'intégration territoriale*.
- Huchon J., JIAGHO R., Deblondet D. BLEU et EPANDA M. « Transhumances Pastorales et Aires Protégées en Afrique Centrale : Des Conflits à une Cohabitation Apaisée », in EDAP, 2020, Chapitre VI, pp. 224-247.
- Idriss O. et Nersy C., 2017. *Pastoralisme : opportunités pour l'élevage et défis pour les services vétérinaires*. Afrique – Commission régionale OIE – <http://dx.doi.org/10.20506/TT.2655>
- Jobbins M., Brottem L. et McDonnell, A., 2021. *Pastoralisme et conflit : Outils de prévention et d'intervention dans la région Soudano-Sahélienne*, 2e éd. Washington DC : Search for Common Ground.
- Kiema A., Bambara G., Zampaligré N. *Transhumance et gestion des ressources naturelles au Sahel : contraintes et perspectives face aux mutations des systèmes de productions pastorales*, 2005/3, Tome 34, 223-236 p.
- KRÄTLI et al. *Secteur de l'hydraulique pastorale au Tchad Evaluation et capitalisation de 20 ans d'interventions de l'AFD*, 2013, 128 p.

- Organisation Internationale pour Contact : dtmtchad@iom.int les Migrations (OIM), [Janvier 2022], Suivi des mouvements de transhumance (TTT), Tableau de bord : 02 – Tchad.
- Oussouby Touré, 2018. *Sécurisation du foncier pastoral en Afrique de l'Ouest Des modèles divers et riches d'enseignements*, IIED, 48 p.
- Salihou M., *CapEx dans le soutien au développement pastoral Couloirs de transhumance transfrontalière en l'Afrique de l'Ouest*, février 2016.
- Sougnabe P. et Reounodji F., 2021. *Adapter l'accès aux ressources agro-pastorales dans un contexte de mobilité et de changement climatique pour l'élevage pastoral au Tchad (ACCEPT)*. UE/CIRAD, Rapport IRAM, 94 p.
- Tellah *et al.*, 2023. « Impact du balisage des couloirs de transhumance sur l'occurrence des conflits liés à l'accès et à l'utilisation des ressources pastorales dans le Département de Biltine, Tchad », in *Journal of Animal & Plant Sciences* (J.Anim.Plant Sci. ISSN 2071-7024) Vol. 55 (2) : 10120-10133, <https://doi.org/10.35759/JAnmPISci.v55-2.2>
- Yahaya N., 2014, « La transhumance transfrontalière en Afrique de l'ouest », in *Revue Maroco-Espagnole de droit international et Relations Internationales*, 46 p.
- « La gestion de la transhumance dans la zone d'influence du parc régional du w par le programme ECOPAS : une “approche projet” pour l'aménagement de la périphérie du parc », *Vertigo - La revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-Série 4, novembre 2007, 9 p.
- Rapport de la visite de terrain du bureau à Dungu, en République démocratique du Congo, (24-29 mars 2019).
- Rapport de la visite interrégionale de bonnes pratiques sur les dynamiques agriculteurs-éleveurs en Afrique de l'Ouest et du Centre, Cotonou, Bénin, 24-25 novembre 2022.
- Rapport de visite conjointe interrégionale sur les dynamiques agriculteurs-éleveurs en Afrique de l'Ouest et du Centre, à Garou, Cameroun, 24-30 septembre 2023.
- Union africaine, *Cadre Stratégique pour le Pastoralisme en Afrique Sécuriser : Protéger et Améliorer les Vies, les Moyens de Subsistance et les Droits des Communautés Pastorales*.

Annexes

1. Questionnaire de Collecte de Données sur les Bonnes Pratiques et les Mécanismes Locaux de Gestion des Conflits entre les Agriculteurs et les Éleveurs

Identification du Participant

Nom & Prénoms :

Pays :

Ville/Localité où l'expérience se déroule :

Création et maintien de la communauté de pratique

1. Quel peut être votre rôle (dans la coordination et/ou la gouvernance de la communauté) ?
2. Quels peuvent être les outils et les technologies nécessaires au bon fonctionnement de la communauté de pratique ?
3. Quelles activités la communauté de pratique peut-elle mener ?

Élaboration d'un manuel réunissant les bonnes pratiques

4. Quels sont les mécanismes de dialogue et d'alerte précoce qui existent dans votre pays et qui permettent de prévenir et de résoudre les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs ? (citer chaque mécanisme en précisant les éléments ci-dessous)

- Mécanismes :
- Pertinence ou efficacité des mécanismes :
- Impact des mécanismes dans la durée :
- Limites des mécanismes :
- Enseignements tirés de ces mécanismes :
- Rôle des femmes et des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits

5. Quelles sont les alternatives à la transhumance traditionnelle qui sont pratiquées dans votre pays ? (citer chaque alternative en précisant les éléments ci-dessous)

- Alternatives :
- Pertinence ou efficacité des alternatives :
- Impact des alternatives dans la durée :
- Limites des alternatives :
- Enseignements tirés de ces alternatives :

6. Quelles sont les initiatives locales visant à encadrer la transhumance transfrontalière ? (citer chaque alternative en précisant les éléments ci-dessous)

- Initiatives :
- Pertinence ou efficacité des initiatives :
- Impact des initiatives dans la durée :
- Limites des initiatives :
- Enseignements tirés de ces initiatives :

Merci pour votre précieuse contribution !

2. Tableau Panoramique des Mécanismes et Pratiques liés à la Gestion des Conflits

Pays : TCHAD

Quels sont les mécanismes de dialogue et d'alerte précoce qui existent dans votre pays ?

Mécanismes	Pertinence/Efficacité	Impact/Durabilité	Limites	Enseignements Tirés
1 Comités villageois	<ul style="list-style-type: none"> - La résolution est plus pacifique - Choix des membres selon des critères bien établis, entre autres les personnes les plus écoutées et respectées, des représentants religieux 	<ul style="list-style-type: none"> - Pacification des localités et provinces concernées - Diminue les tensions et la haine intercommunautaires 	Certains problèmes peuvent s'aggraver avec des morts humaines ; dans ce cas, les comités font appel aux autorités administratives et militaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les communautés écoutent plus les comités que les autorités (dans 9 cas sur 10, un consensus est trouvé avec les comités de gestion des conflits)
2 Comités des sages				<ul style="list-style-type: none"> - L'implication des autorités administratives et militaires aggravent très souvent la situation

Quelles sont les alternatives à la transhumance traditionnelle qui sont pratiquées dans votre pays ?

Alternatives	Pertinence/Efficacité	Impact/Durabilité	Limites	Enseignements Tirés
<ul style="list-style-type: none"> - Traçage, balisage des couloirs et gestion de la transhumance, - Médiation communautaire directe 	Fixe des règles et minimise les affrontements entre les agriculteurs et les éleveurs	Diminution des conflits intercommunautaires	Conflits d'intérêts	Les actions concertées contribuent à la consolidation de la paix

Quelles sont les initiatives locales visant à encadrer la transhumance transfrontalière ?

Initiatives	Pertinence/Efficacité	Impact/Durabilité	Limites	Enseignements Tirés
1 Existence de couloirs transfrontaliers	<ul style="list-style-type: none"> - Permet d'identifier les groupes de transhumants et leur bétail à l'entrée et aux sorties du territoire - Permet de déterminer leur itinéraire et leur destination afin d'intervenir en cas de problème 	Une reconnaissance au sein des communautés, transhumants et autorités des deux pays	Les conditions peuvent changer d'un pays à un autre et les services de régulation ne peuvent pas intervenir directement dans un autre pays ; les transhumants doivent suivre des procédures complexes	Les initiatives locales régulent le flux des passages, mais doivent être strictement encadrés pour éviter des cas d'arnaque dont les transhumants peuvent être victimes. La prudence est de mise.
2 Bureau de régularisation des mouvements avec paiement d'une taxe minimale par passage (contrôle aux entrées et sorties)				

Rôle des femmes et des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits :

Les femmes sont souvent pacificatrices, mais elles sont parfois à l'origine des problèmes. Quant aux jeunes, ils peuvent jouer un rôle très important s'ils sont bien sensibilisés. Une bonne sensibilisation de ces groupes permet d'apaiser les conflits.

Quels sont les mécanismes de dialogue et d’alerte précoce qui existent dans votre pays ?

	Mécanismes	Pertinence/Efficacité	Impact/Durabilité	Limites	Enseignements Tirés
1	Commission agro-pastorale créée par le Gouvernement	C’est pertinent, mais pas efficace	<ul style="list-style-type: none"> - Cela crée plus d’animosité, de haine et donc plus de conflits et de mauvaises relations sociales, car le résultat final des décisions est gagnant-perdant - Il y a peu ou pas de paix et de cohabitation pacifique - Les ressources et l’environnement sont affectés de manière très négative 	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a trop d’impunité et de corruption - Créé par le Gouvernement, mais insuffisamment financé pour fonctionner efficacement - Les lois et réglementations qui le guident sont obsolètes et doivent être révisées - Les lois et réglementations existantes qui guident le mécanisme ne sont en grande partie pas prises en compte dans la gestion et la prévention des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> - Le mécanisme crée plus de conflits et moins ou pas de paix, mais avec des améliorations, il pourrait être conservé en tant que plateforme de dialogue, car plusieurs outils peuvent être utilisés ensemble - Il n’est pas sensible au genre ou à l’origine ethnique et, par conséquent, les mauvaises relations entre les utilisateurs des ressources s’aggravent
2	Plateformes de dialogue ou de négociation	Mécanisme pertinent et efficace car il permet le règlement à l’amiable des conflits et la consolidation de la paix - les agriculteurs et les éleveurs et sont au cœur de la création, de la gestion ou de la résolution des conflits	Cohabitation pacifique, utilisation durable des ressources agropastorales, amélioration de la productivité et de la production, donc amélioration du bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Pas facilement accepté par les agriculteurs et les éleveurs au début. Cela nécessite beaucoup d’efforts et de bonnes stratégies. - Les autres gestionnaires des conflits et des ressources agropastorales (l’administration et les institutions coutumières) sont mis en cause car ils profitent des conflits et tentent d’intervenir même s’ils sont informés et impliqués au début. - Peu ou pas de tenue de registres par les membres de la plateforme de dialogue, car ils ont un très faible niveau d’alphabétisation. - Manque de moyens financiers ; cela nécessite des investissements financiers et autres ressources énormes et à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un dialogue ouvert et franc entre les agriculteurs et les éleveurs produit des résultats souhaités et durables - Pour que le mécanisme de gestion alternative des conflits soit fructueux et durable, d’autres causes et facteurs de conflits doivent être abordés en parallèle, par exemple protéger et développer leurs captages ou sources d’eau, soutenir l’amélioration et la gestion des pâturages, introduire l’agriculture de l’Alliance, qui les aide à avoir des revenus directs et des avantages immédiats, etc. - L’approche ou le mécanisme donne des résultats finaux gagnant-gagnant qui profitent directement aux utilisateurs des ressources et sont plus durables - Favorise la cohabitation pacifique et l’amélioration des moyens de subsistance, ce qui constitue un facteur de motivation pour les utilisateurs des ressources - Les OSC/OBC/ONG locales impliquées dans la gestion des conflits doivent être identifiées et impliquées, sinon les agriculteurs et les éleveurs n’auront pas confiance et percevront l’équipe comme fondamentalement insensible à leurs intérêts

3	Le droit coutumier	Pertinent, mais pas efficace	- Crée plus d'animosité, de haine et donc plus de conflits et de mauvaises relations sociales puisque le résultat final des décisions est gagnant-perdant	- Trop d'impunité et de corruption - Peu ou pas de prise en compte de la diversité de genre et ethnique	- Crée plus de conflits et moins ou pas de paix, mais avec des améliorations, il pourrait aider à maintenir le mécanisme de la plateforme de dialogue, car ces outils peuvent être utilisés ensemble. - Il n'est pas sensible au genre ou à l'origine ethnique et, par conséquent, les mauvaises relations entre les utilisateurs des ressources s'aggravent.
4	Concertation entre les acteurs et les services techniques	Concertation animée par les acteurs sur des sujets qui leur tiennent à cœur	Pérennisation du mécanisme par les acteurs qui sont majoritairement membres	Ce n'est pas vulgarisé dans tout le pays	Connaissance entre les acteurs, familiarisation des acteurs

Quelles sont les alternatives à la transhumance traditionnelle qui sont pratiquées dans votre pays ?

	Alternatives	Pertinence/Efficacité	Impact/Durabilité	Limites	Enseignements Tirés
1	Je ne suis pas vraiment au courant de l'existence d'une alternative				
2	Développement de la culture des plantes fourragères	Régénère la terre et établit les animaux sur place	Limite les conflits à moyen et long termes	Le mécanisme n'est pas très développé	Développement de l'embouche et de la production laitière

Quelles sont les initiatives locales visant à encadrer la transhumance transfrontalière ?

	Initiatives	Pertinence/Efficacité	Impact/Durabilité	Limites	Enseignements Tirés
1	Aucune expérience connue				
2	- Textes réglementant les mouvements des animaux, - Décret sur le règlement des conflits agropastoraux, - Us et coutumes.				

Rôle des femmes et des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits :

Le rôle des femmes et des jeunes n'est pas considéré ici car le mécanisme dépend des pratiques.

- Il devrait y avoir de sérieuses considérations de genre (jeunes et femmes) et une implication dans ce mécanisme car ces groupes sont affectés différemment par les conflits. Lorsqu'il y a des conflits violents, les jeunes sont très impliqués. Les femmes des communautés d'agriculteurs sont plus touchées par le conflit car elles sont les principales cultivatrices des fermes, contrairement aux femmes éleveuses, qui n'ont pas de rôle significatif dans la gestion du bétail.
- Il est également judicieux de prendre en considération la diversité ethnique.
- Les femmes facilitent le dialogue et sont prêtes à faire des compromis pour préserver la paix ; les jeunes sont l'avenir de la communauté et sont porteurs de changement.

Quels sont les mécanismes de dialogue et d’alerte précoce qui existent dans votre pays ?

Mécanismes	Pertinence/Efficacité	Impact/Durabilité	Limites	Enseignements Tirés
Clubs d’écoute communautaires « CEC »	- Efficaces parce que constitués par les membres de la communauté des agriculteurs et des éleveurs en conflit - Cadre d’alerte et de débat sur les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs au sein de leur entité dédiée à la recherche de solutions - Identifient les problèmes qui entravent le développement de leur entité et cherchent eux-mêmes des solutions pour les résoudre.	- Mécanisme durable parce que les membres sont aussi membres de la communauté et restent toujours dans la même entité - Leur intérêt commun est de vivre dans une communauté bénéficiant d’actions de développement et non pas en conflit	Les CEC ont beaucoup d’initiatives, mais des moyens très limités	Lors d’un conflit entre les agriculteurs et les éleveurs, l’implication des groupes communautaires résout plus facilement le conflit que quand les autorités administratives s’impliquent

Quelles sont les alternatives à la transhumance traditionnelle qui sont pratiquées dans votre pays ?

Alternatives	Pertinence/Efficacité	Impact/Durabilité	Limites	Enseignements Tirés
Définir des zones pour les animaux et des zones pour l’agriculture	Permet d’éviter le contact entre les animaux et les cultures	Permet d’épargner les conflits aux communautés	Les espaces ne sont pas suffisants pour les cultures ou pour l’élevage	La délimitation de zones est une résolution définitive des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs

Quelles sont les initiatives locales visant à encadrer la transhumance transfrontalière ?

Initiatives	Pertinence/Efficacité	Impact/Durabilité	Limites	Enseignements Tirés
1 Le code pastoral élaboré par le Gouvernement	- Régulation de l’élevage sur tout le territoire du pays	Ce sont des normes à respecter et leur caractère contraignant fait qu’un certain nombre d’agriculteurs et d’éleveurs les observent	Ils sont moins vulgarisés	RAS
2 L’arrêté interministériel sur la transhumance transfrontalière	- Régulation des animaux au niveau interprovincial et entre les villages			
3 Les lois locales sur la gestion des animaux	- Limite les maladies transmises par les animaux			
4 Le service de quarantaine et d’hygiène à la frontière pour contrôler le mouvement des animaux qui entrent et qui sortent	- Contrôle le mouvement des animaux à l’intérieur du pays une fois la frontière franchie			

Rôle des femmes et des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits :

Par leur nature, les femmes sont toujours des solutions aux problèmes ; leur implication donne toujours rapidement lieu à une solution. Leur rôle serait de jouer la médiation lorsque la dynamique du dialogue est rompue. Les jeunes, eux aussi, constituent une force et l’espoir de demain. Leur rôle est de montrer aux adultes en conflit l’héritage détruit par ce conflit et le lourd fardeau dont ils hériteraient. Les femmes et les jeunes sont des pacificateurs.

Quels sont les mécanismes de dialogue et d'alerte précoce qui existent dans votre pays ?

Mécanismes	Pertinence/Efficacité	Impact/Durabilité	Limites	Enseignements Tirés
1 Réunion de transhumance	Les 2 mécanismes sont très pertinents car les membres sont choisis au sein de leur communauté et connaissent mieux les problèmes des agriculteurs et des éleveurs. Ils règlent à temps les problèmes et les solutions proposées reposent sur un consensus, sans jamais faire l'objet de contestations.	Depuis la mise en place des réseaux des médiateurs communautaires dans certaines localités de la RCA, on assiste à une diminution remarquable des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs ainsi qu'au renforcement du capital social entre les deux communautés	Les membres du réseau n'interviennent pas dans les règlements des cas pénaux, tels que les blessures infligées à des humains ou les vols et massacres d'animaux	Les deux mécanismes sont adaptés et efficaces dans la prévention et la gestion de différends entre les agriculteurs et les éleveurs
2 Rencontre inter-réseau des médiateurs communautaires				
3 Comité local de gestion de conflit	Les membres incluent les responsables administratifs en matière d'agriculture et d'élevage, les chefs de village ou de campement et les responsables des producteurs Efficace par endroits, mais parfois source de conflit	Bon outil de réduction des conflits, nécessite un renforcement des capacités des acteurs	Présence d'armes et mauvaise volonté de certains acteurs	La présence des armes dans un conflit diminue les chances de retour à la paix

Quelles sont les alternatives à la transhumance traditionnelle qui sont pratiquées dans votre pays ?

Alternatives	Pertinence/Efficacité	Impact/Durabilité	Limites	Enseignements Tirés
1 Pas d'alternative à la transhumance				La RCA est un pays d'accueil pour les transhumants venus des pays voisins et parfois du Sahel, et dispose de ressources suffisantes en pâturage et points d'eau
2 - Redéfinition et sécurisation des couloirs prioritaires - Redynamisation de la Fédération nationale de éleveurs centrafricains pour faciliter la sensibilisation des éleveurs - Formalisation des cadres de concertation (alerte précoce, sensibilisation et gestion des conflits)	Son efficacité à gérer des conflits	- Réduction du nombre de conflits - Durable	Moyens de mise en œuvre limités	Les alternatives locales à la transhumance traditionnelle connaîtraient plus de succès avec un peu de volonté politique

Quelles sont les initiatives locales visant à encadrer la transhumance transfrontalière ?

Initiatives	Pertinence/Efficacité	Impact/Durabilité	Limites	Enseignements Tirés
1 Tenue annuelle de réunions de transhumance	Définir en amont les conditions pour une transhumance apaisée ; sensibiliser les acteurs sur les comportements à adopter pendant la transhumance, partage d'informations sur les incidents liés aux activités de la transhumance	Méconnaissance des itinéraires des transhumants et méconnaissance des instruments nationaux et internationaux régissant la transhumance	Situation sécuritaire non favorable	La mise en réseau des acteurs peut favoriser un partage d'expérience au-delà des frontières nationales
2 Cartographie des couloirs de transhumance				
3 Délimitation des zones de production agropastorales			Situation sécuritaire non favorable	
4 Mise en place de répertoires des médiateurs communautaires				

Rôle des femmes :

Dans le contexte de notre travail, les femmes jouent un rôle sans précédent dans la prévention et la résolution des conflits. A ce stade, nous avons institué un dialogue regroupant uniquement les femmes des agriculteurs et des éleveurs dans le but de discuter et de proposer des solutions à tous les problèmes auxquels leurs communautés sont souvent confrontées.

Quels sont les mécanismes de dialogue et d’alerte précoce qui existent dans votre pays ?

Mécanismes	Pertinence/Efficacité	Impact/Durabilité	Limites	Enseignements Tirés
- Commission de conciliation foncière villageoise - Observatoire (villageois, départemental, provincial, régional, national) de prévention et de gestion de conflits communautaires	Important, mais il convient de prévoir des formations et des ressources pour ces mécanismes mis en place pour la gestion et la prévention des conflits, car chaque conflit est spécifique	Ces mécanismes sont de bons outils pour la résolution des conflits à court, moyen et long termes	Manque d’accompagnement et de motivation	Ces mécanismes permettent de résoudre les conflits et favorise la cohésion sociale tout en promouvant l’équilibre du bien-vivre ensemble à l’échelle nationale

Quelles sont les alternatives à la transhumance traditionnelle qui sont pratiquées dans votre pays ?

Alternatives	Pertinence/Efficacité	Impact/Durabilité	Limites	Enseignements Tirés
Redéfinition et sécurisation des couloirs prioritaires	Pertinent parce que l’exploitation des ressources naturelles et des aménagements pastoraux sont confrontés à des problèmes d’insécurité foncière, de dégradation des ressources pastorales et d’accès aux ressources en eau	Plusieurs actions sont évoquées, allant du renforcement des capacités des acteurs en lien avec la gestion des conflits à la connaissance des textes en passant par les techniques d’amélioration de la production	L’insécurité grandissante	Les actions de renforcement des capacités des acteurs, l’amélioration des équipements pastoraux, l’aménagement de l’espace pastoral et l’amélioration des techniques de production diminuent les conflits et contribuent au développement local

Quelles sont les initiatives locales visant à encadrer la transhumance transfrontalière ?

Initiatives	Pertinence/Efficacité	Impact/Durabilité	Limites	Enseignements Tirés
1 Renforcement des capacités des associations de pasteurs à accéder aux aliments pour le bétail et aux médicaments en période de transhumance	Lutter contre la radicalisation des jeunes, de ceux qui ont rejoint les groupes armés terroristes ou qui sympathisent avec eux	Ces initiatives mettent progressivement fin à la marginalisation des éleveurs, ce qui passe par une prise en compte de leurs revendications à tous les échelons de l’État	L’absence de l’État ou sa faible présence dans les régions a créé un vide sécuritaire et une désorganisation économique et sociale : les groupes armés peuvent donc s’installer, développer leur propagande et recruter des jeunes	Les possibilités qui apparaissent dans le dynamique de la résolution des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs sont de plus en plus rares dans un contexte de crispation identitaire et de défiance vis-à-vis de l’État et de menaces persistantes
2 Aménagement des pistes de transhumance, en s’assurant qu’elles ne seront pas récupérées par les agriculteurs				

Rôle des femmes et des jeunes :

Les femmes et les jeunes constituent des maillons essentiels dans la résolution des conflits, d’où leur implication dans la mise en œuvre des mécanismes de résolution.

3. Synthèse sur la Communauté de Pratique

Nous entendons par « communauté de pratique » une plateforme inclusive, un réseau d'acteurs locaux actifs dans le partage d'informations et d'expériences en matière de gestion des conflits agriculteurs-éleveurs au niveau communautaire. Pourquoi établir une communauté de pratique ? En l'absence d'un protocole ou d'une convention entre la CEDEAO et la CEEAC sur la gestion et la prévention des conflits liés à la transhumance transfrontalière, les entités locales qui encadrent les activités pastorales en interaction avec celles de l'agriculture dans les pays d'Afrique centrale et occidentale mettent en œuvre des pratiques et des mécanismes qui fructueux du point de vue de l'entretien des relations et des interactions entre les agriculteurs et les éleveurs des deux sous-régions. Pour capitaliser sur ces expériences et initiatives traditionnelles, l'élaboration et la mise en place d'une communauté de pratique est nécessaire pour établir un réseau fonctionnel et dynamique qui relie les acteurs à tous les niveaux, dans le but de faire avancer les réflexions sur la dynamique agriculteurs-éleveurs aux niveaux local, national et régional.

La communauté de pratique réunit les acteurs locaux des deux sous-régions, en incluant des agriculteurs, des éleveurs et des représentants de la société civile dont le rôle de conseillers, de personnes ressources ou de médiateurs dans la gestion des conflits est crucial pour le développement socio-économique et la stabilité aux niveaux local, régional et national, grâce au partage d'expériences et de bonnes pratiques mises en œuvre localement, y compris des documents et informations pertinents sur les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, afin d'assurer un avenir apaisé à la transhumance.

La communauté de pratique se veut dynamique. Dans ce but, elle utilisera des technologies de l'information et de la communication dont les outils peuvent varier selon l'échelle de la communication. Ainsi, pour un partage d'expériences au niveau local, les acteurs mobiliseront les annonceurs dans les villages et marchés à bétail, les stations de radio ou de radio communautaire pour renforcer la sensibilisation. Au niveau national, des ateliers de

formation et de partage d'expériences peuvent être organisés, au cours desquels le répertoire des membres de la communauté de pratique sera dressé et partagé entre tous, et les expériences seront partagées à travers des outils comme des boîtes à images, des plaquettes, des brochures de formation (ex. cartographie participative, comme outil de prévention et de résolution des conflits), des articles et des rapports d'études. À ce niveau, il est possible de développer des mécanismes financiers pour capter des financements de projets. Au niveau transrégional, les échanges pourront se faire dans un réseau social connecté via Internet et préalablement identifié parmi les plus récurrents proposés par les acteurs. Le réseau WhatsApp est le plus récurrent, ainsi que des réunions sur Zoom pour des discussions de groupe.

Les outils de communication ainsi identifiés permettent aux acteurs de discuter et d'échanger sur des sujets en rapport avec les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, et d'envisager des solutions pour les résoudre. La communauté de pratique s'emploiera à identifier, répertorier et vulgariser les savoirs et connaissances traditionnels ainsi que les enseignements tirés de ces expériences pour résoudre les conflits. Pour y parvenir, il s'agira, aux niveaux local et national : i) de tenir des réunions de sensibilisation au niveau local ; ii) d'être actif dans la concertation permanente, surtout au départ et au retour de la transhumance, avec les parties prenantes concernées au niveau local ; iii) d'organiser des ateliers de renforcement des capacités associées aux visites d'échanges des membres de la communauté de pratique sur les initiatives et mécanismes ayant fructueusement contribué à prévenir et à gérer des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs ; iv) de participer aux débats publics radiodiffusés pour renforcer et étendre la sensibilisation à un plus large éventail d'auditeurs, en touchant toutes les couches de la société, y compris les administrations nationales à tous les niveaux.

En somme, à la clé de cette démarche, nous proposons un processus de plaidoyer auprès des décideurs politiques (parlements nationaux et assemblées régionales) pour que les mécanismes et initiatives traditionnelles de gestion des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs soient pris en considération dans la formulation des lois nationales, protocoles et conventions bilatéraux et multilatéraux entre la CEEAC et la CEDEAO.

4. Tableau Récapitulatif des Propositions de Rôles, Outils/Technologies et Activités à Mener dans la Communauté de Pratique

	Rôle dans la communauté de pratique	Outils ou technologies nécessaires au bon fonctionnement de la communauté de pratique	Activités devant être menées par la communauté de pratique
Tchad	Coordination des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une cartographie participative en 2D et 3D comme outil de prévention et résolution des conflits - Concevoir des mécanismes financiers (pour capter des financements de projets) 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur les droits humains, l'autonomisation des femmes - Identifier, répertorier et vulgariser les savoirs et connaissances traditionnels
Cameroun	- Partage d'expériences et de bonnes pratiques, y compris des documents et informations pertinents sur les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux sociaux - Internet 	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les problèmes et défis liés à la prévention des conflits - Identifier les bonnes pratiques et les enseignements tirés pour résoudre les conflits - Sécuriser des fonds pour mettre en œuvre des pratiques fructueuses
	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire général de la Confédération nationale des éleveurs du bétail du Cameroun (CNEBCAM) - Responsable de la Plateforme nationale de concertation agrosylvopastorale et halieutique du Cameroun 	<ul style="list-style-type: none"> - Téléphone WhatsApp, - Ordinateur, - Plaquettes - Radio - Internet - Annonceurs dans les marchés à bétail 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des concertations permanentes, surtout au départ et au retour de la transhumance, avec les parties prenantes concernées au niveau local - Organiser des réunions de sensibilisation au niveau local - Organiser des émissions de radio - Organiser des visites d'échanges pour le partage d'expériences (ex. zonage)
RDC	Coordination des activités Communication communautaire (Directrice de radio)	<ul style="list-style-type: none"> - Téléphone, Ordinateur, Microphones - Internet à haut débit pour l'usage des réseaux sociaux - Réunions sur Zoom - Discussions dans un groupe WhatsApp sur des sujets en rapport avec les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des études sur les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, - Produire et diffuser des articles sur les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, - Organiser des ateliers de renforcement des capacités des membres de la communauté de pratique sur les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, - Organiser des rencontres et des activités de sensibilisation et de plaidoyer auprès des différents acteurs et à différents niveaux pour réduire les tensions entre les agriculteurs et les éleveurs, - Organiser des événements publics (débat public, campagne de sensibilisation, émissions publiques) sur les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, - Documenter et partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés - Organiser des visites d'échange régionales et inter-pays entre les membres de la communauté de pratique

RCA	Responsable [Directeur général de l'Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE)] de l'encadrement technique des éleveurs et du suivi sanitaire des élevages à travers les secteurs et postes vétérinaires	Besoin de ressources humaines qualifiées pour la gestion de la thématique ; numérisation des bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du manuel de bonnes pratiques - Renforcement des capacités des acteurs concernés - Organisation de visites de terrain pour la sensibilisation des acteurs
	Conseiller en gestion de conflits	Boîte à images ; Répertoire des membres de la communauté de pratique ; Brochures de formation, articles, rapports d'études, téléphone, WhatsApp, Internet	Organisation de rencontres pour échanger et partager les expériences de terrain, notamment les bonnes pratiques ; partage d'informations ; visites de terrain ; études
Burkina Faso	Personne ressource	Le réseau doit être inclusif et représenter les acteurs coutumiers, religieux, les femmes et les jeunes qualifiés pour la gestion de la thématique	Sensibilisation aux mécanismes de gestion et de prévention des conflits, avec prise en considération des intérêts et des priorités des agriculteurs et des éleveurs

Crédits Photos

Couverture : UN Photo/Tim McKulka

Page 7 : E. Diop sur Unsplash

Page 14 : Matt Benson sur Unsplash
Juan Manuel Núñez Méndez sur Unsplash

Page 21 : UN Photo/Milton Grant

**Quatrième
de
couverture :** Images 1, 7, 8 – UN Photo/John Isaac
Image 2 – UN Photo/Flaka Kuqi
Images 3, 4, 9 – UN Photo/Kay Muldoon
Image 5 – UN Photo/Gregório Cunha
Image 6 – UN Photo



Recueil de bonnes pratiques pour la prévention et la résolution des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs en Afrique de l'Ouest et du Centre

Décembre 2023